

ACADEMIE DE BORDEAUX

INFORMATION EPLE, CIRCONSCRIPTIONS, Ecoles, dimanche 15 mars 16h55

- La priorité est sanitaire.
« Nous devons **impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts**. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive **d'organisation du télétravail** pour permettre à tous de rester à domicile ».
- **Notre priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels.**
- Les consignes à destination de l'ensemble des personnels doivent être claires :
 1. Les déplacements, les réunions, les contacts doivent être strictement limités.
 2. Le télétravail doit être massivement utilisé, partout où cela est possible.
 3. Pour les personnels les plus fragiles face au virus, le travail ne doit plus être exercé en présentiel. Si le télétravail n'est pas possible, des autorisations d'absence doivent être accordées. La liste des personnes les plus exposées est disponible sur le site de la Santé.
- **Les réunions en présentiel doivent se limiter à celles qui sont strictement nécessaires.** Les instances doivent être organisées de manière dématérialisée.
- **Ces consignes s'appliquent évidemment aux écoles et établissements. Elles doivent néanmoins s'articuler avec deux impératifs :**
 1. La continuité administrative et pédagogique ;
 2. L'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde.
- Dans les écoles et les établissements, ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires. Concrètement :
 - Les réunions en présentiel doivent être reportées ou réalisées par visio ou audio conférence ; cela concerne les conseils de classe, les CA, les conseils d'école, etc....
 - La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance.
 - Les organisations syndicales doivent recevoir les mêmes informations.
- **Lundi, les seuls personnels présents dans les établissements seront donc ceux nécessaires à l'ouverture des locaux et à l'accueil des enfants des personnels soignants sans autre moyen de garde.**
- Le service d'accueil est un **dispositif exceptionnel** destiné **exclusivement** aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. En effet, nous devons garantir que la **garde de ces enfants puisse être réalisée dans des conditions sanitaires adéquates.**
- Pour organiser cet accueil, seuls les **personnels volontaires** devront être mobilisés. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil.
- C'est pourquoi cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires, à savoir :
 - Nettoyage approfondi des locaux préalable à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche ;
 - Présence de savon ou de gel en quantité suffisante pour les enfants et les personnels ;
 - Accueil par des groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

Appui à la continuité pédagogique : covidagogie@ac-bordeaux.fr,

A disposition permanente : gsm et mails DASEN, DAASEN, IENA, IEN et cabinet selon procédure habituelle.